

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT - REGION DE LA
GUADELOUPE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE
L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
DE GUADELOUPE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Séance du : 20 janvier 2026
Première convocation : 14 janvier 2026
Membres en exercice : 28

DELIBERATION N°CS 2026-01-17/2 : Approbation de la décision modificative n°1 au budget assainissement collectif – Exercice 2025

L'an deux-mille vingt-six, le vingt janvier à onze heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Ferdy LOUISY, Président du SMGEAG.

	LISTE DES DELEGUES	PRESENTS	ABSENTS	EXCUSES REPRESENTES PAR
1	M. Ferdy LOUISY (PRESIDENT)	X		
2	M. Jean BARDAIL (Membre du Bureau)	X		
3	Mme Myriam BROSIUS (Membre du Bureau)	X		
4	M. Jean-Louis FRANCISQUE (Membre du Bureau)		X	
5	M. Alain LEON (Membre du Bureau)		X	
6	M. Guy LOSBAR (Membre du Bureau)		X	
7	M. Fabert MICHELY (Membre du Bureau)	X		
8	M. Henri YACOU (Délégué)	X		
9	M. Thierry ABELLI (Délégué)		X	
10	M. Héric ANDRE (Délégué)	X		
11	Mme Isabelle AMIREILLE JOMIE (Déléguée)	X		
12	M. Adrien BARON (Délégué)		X	
13	M. Emmery BEAUPERTHUY (Délégué)	X		
14	M. Ary CHALUS (Délégué)		X	
15	M. Jean-Philippe COURTOIS (Délégué)		X	
16	M. Edouard DELTA (Délégué)	X		
17	M. Philippe DEZAC (Délégué)	X		
18	M. Justin DESSOUT (Délégué)		X	
19	M. Camille ELIZABETH (Délégué)	X		
20	Mme Maddly GARGAR (Délégué)	X		
21	Mme Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO (Déléguée)		X	
22	M. Eric LATCHOUMANIN (Délégué)	X		
23	Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN (Déléguée)		X	
24	M. Rosan RAUZDUEL (Délégué)		X	
25	M. David MONTOUT (Délégué)		X	
26	M. Blaise MORNAL (Délégué)	X		
27	M. Jules OTTO (Délégué)	X		
28	Mme Nicole SINIVASSIN (Déléguée)	X		
	M. Jean-Claude MALO Président de la Commission de surveillance	X		

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Madame Myriam BROSIUS est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE COMITE SYNDICAL

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'instruction comptable des services publics industriel et commercial M49
- VU la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics de d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe ;
- VU les statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU la délibération n°CS2025-04-39/3 du 25 avril 2025 portant approbation du budget primitif EU du SMGEAG – Exercice 2025.
- VU la délibération portant approbation du budget supplémentaire EU du SMGEAG – Exercice 2025 ;
- VU la délibération n° CS2025-06-80/5 du 30 juin 2025 portant approbation et autorisation à donner au Président du SMGEAG pour exécuter l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2026 portant règlement des budgets 2025.

Considérant le rapport du Président :

Le CGCT apporte une exception à cette temporalité, l'art. L1612-11 disposant que « dans le délai de vingt et un jours suivant la fin de l'exercice budgétaire, l'organe délibérant peut, en outre, apporter au budget les modifications permettant d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement pour régler les dépenses engagées avant le 31 décembre et inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections du budget ou entre les deux sections »

En conséquence, les crédits budgétaires de la section de fonctionnement étant insuffisants, il est proposé de procéder à un ajustement par le jeu d'écritures ci-dessous :

En section de fonctionnement :

Prélèvement dépenses

N°chapitre/Article	INTITULE	Crédits votés	Prélèvement DM	crédits après DM
Chap 014 art 706129	Reversement à l'agence de l'eau – Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	3 711 738,33 €	-800 000,00 €	2 911 738,33 €
TOTAL		3 711 738,33 €	-800 000,00 €	2 911 738,33 €

Soit au total **800 000,00 € euros de crédits disponibles** pour de nouvelles affectations.

Affectations dépenses

N°chapitre/Article	INTITULE	Crédits votés	Affectation DM	crédits après DM
Chap 012 art 6411	Salaires, appointements, commissions de base	1 600 000,00 €	350 000,00 €	1 950 000,00 €
Chap 012 art 6413	Primes et gratifications	427 000,00 €	130 000,00 €	557 000,00 €
Chap 012 art 6414	Indemnités et avantages divers	390 000,00 €	110 000,00 €	500 000,00 €
Chap 012 art 6451	Cotisations à l'URSSAF	580 000,00 €	180 000,00 €	760 000,00 €
Chap 012 art 6453	Cotisations aux caisses de retraites	300 000,00 €	30 000,00 €	330 000,00 €
TOTAL		3 297 000,00 €	800 000,00 €	4 097 000,00 €

	DEPENSES	RECETTES
	-800 000,00	
	800 000,00	
TOTAL	0,00	0,00

En dépit de cette opération neutre en section de fonctionnement, le budget EU reste globalement déséquilibré.

Le Comité Syndical,
Où le rapport de Monsieur le Président,
A l'unanimité des suffrages exprimés DECIDE :

VOTE : NOMBRE DE VOIX : 16		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	0	0

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la décision modificative n°1 du budget assainissement collectif comme suit :

En section de fonctionnement :

Prélèvement dépenses

N°chapitre/Article	INTITULE	Crédits votés	Prélèvement DM	crédits après DM
Chap 014 art 706129	Reversement à l'agence de l'eau – Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	3 711 738,33 €	-800 000,00 €	2 911 738,33 €
TOTAL		3 711 738,33 €	-800 000,00 €	2 911 738,33 €

Soit au total **800 000,00 € euros de crédits disponibles** pour de nouvelles affectations.

Affectations dépenses

N°chapitre/Article	INTITULE	Crédits votés	Affectation DM	crédits après DM
Chap 012 art 6411	Salaires, appointements, commissions de base	1 600 000,00 €	350 000,00 €	1 950 000,00 €
Chap 012 art 6413	Primes et gratifications	427 000,00 €	130 000,00 €	557 000,00 €
Chap 012 art 6414	Indemnités et avantages divers	390 000,00 €	110 000,00 €	500 000,00 €
Chap 012 art 6451	Cotisations à l'URSSAF	580 000,00 €	180 000,00 €	760 000,00 €
Chap 012 art 6453	Cotisations aux caisses de retraites	300 000,00 €	30 000,00 €	330 000,00 €
TOTAL		3 297 000,00 €	800 000,00 €	4 097 000,00 €

	DEPENSES	RECETTES
	-800 000,00	
	800 000,00	
TOTAL	0,00	0,00

En dépit de cette opération neutre en section de fonctionnement, le budget EU reste globalement déséquilibré.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur Ferdy LOUISY le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président, l'Agent comptable, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs.

Fait et délibéré à Gosier, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance



Myriam BROSIUS



Le Président
Ferdé LOUISY

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Guadeloupe. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT - REGION DE LA

GUADELOUPE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE
L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

DE GUADELOUPE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Séance du : 20 janvier 2026

Première convocation : 14 janvier 2026

Membres en exercice : 28

DELIBERATION N°CS 2026-01-17/2 : Approbation de la décision modificative n°1 au budget assainissement collectif – Exercice 2025

L'an deux-mille vingt-six, le vingt janvier à onze heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Ferdy LOUISY, Président du SMGEAG.

	LISTE DES DELEGUES	PRESENTS	ABSENTS	EXCUSES REPRESENTES PAR
1	M. Ferdy LOUISY (PRESIDENT)	X		
2	M. Jean BARDAIL (Membre du Bureau)	X		
3	Mme Myriam BROSIUS (Membre du Bureau)	X		
4	M. Jean-Louis FRANCISQUE (Membre du Bureau)		X	
5	M. Alain LEON (Membre du Bureau)		X	
6	M. Guy LOSBAR (Membre du Bureau)		X	
7	M. Fabert MICHELY (Membre du Bureau)	X		
8	M. Henri YACOU (Délégué)	X		
9	M. Thierry ABELLI (Délégué)		X	
10	M. Héric ANDRE (Délégué)	X		
11	Mme Isabelle AMIREILLE JOMIE (Déléguée)	X		
12	M. Adrien BARON (Délégué)		X	
13	M. Emmery BEAUPERTHUY (Délégué)	X		
14	M. Ary CHALUS (Délégué)		X	
15	M. Jean-Philippe COURTOIS (Délégué)		X	
16	M. Edouard DELTA (Délégué)	X		
17	M. Philippe DEZAC (Délégué)	X		
18	M. Justin DESSOUT (Délégué)		X	
19	M. Camille ELIZABETH (Délégué)	X		
20	Mme Maddly GARGAR (Délégué)	X		
21	Mme Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO (Déléguée)		X	
22	M. Eric LATCHOUMANIN (Délégué)	X		
23	Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN (Déléguée)		X	
24	M. Rosan RAUZDUEL (Délégué)		X	
25	M. David MONTOUT (Délégué)		X	
26	M. Blaise MORNAL (Délégué)	X		
27	M. Jules OTTO (Délégué)	X		
28	Mme Nicole SINIVASSIN (Déléguée)	X		
	M. Jean-Claude MALO Président de la Commission de surveillance	X		

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Madame Myriam BROSIUS est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE COMITE SYNDICAL

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'instruction comptable des services publics industriel et commercial M49
- VU la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics de d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe ;
- VU les statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU la délibération n°CS2025-04-39/3 du 25 avril 2025 portant approbation du budget primitif EU du SMGEAG – Exercice 2025.
- VU la délibération portant approbation du budget supplémentaire EU du SMGEAG – Exercice 2025 ;
- VU la délibération n° CS2025-06-80/5 du 30 juin 2025 portant approbation et autorisation à donner au Président du SMGEAG pour exécuter l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2026 portant règlement des budgets 2025.

Considérant le rapport du Président :

Le CGCT apporte une exception à cette temporalité, l'art. L1612-11 disposant que « dans le délai de vingt et un jours suivant la fin de l'exercice budgétaire, l'organe délibérant peut, en outre, apporter au budget les modifications permettant d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement pour régler les dépenses engagées avant le 31 décembre et inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections du budget ou entre les deux sections »

En conséquence, les crédits budgétaires de la section de fonctionnement étant insuffisants, il est proposé de procéder à un ajustement par le jeu d'écritures ci-dessous :

En section de fonctionnement :

Prélèvement dépenses

N°chapitre/Article	INTITULE	Crédits votés	Prélèvement DM	crédits après DM
Chap 014 art 706129	Reversement à l'agence de l'eau – Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	3 711 738,33 €	-800 000,00 €	2 911 738,33 €
TOTAL		3 711 738,33 €	-800 000,00 €	2 911 738,33 €

Soit au total **800 000,00 € euros de crédits disponibles** pour de nouvelles affectations.

Affectations dépenses

N°chapitre/Article	INTITULE	Crédits votés	Affectation DM	crédits après DM
Chap 012 art 6411	Salaires, appointements, commissions de base	1 600 000,00 €	350 000,00 €	1 950 000,00 €
Chap 012 art 6413	Primes et gratifications	427 000,00 €	130 000,00 €	557 000,00 €
Chap 012 art 6414	Indemnités et avantages divers	390 000,00 €	110 000,00 €	500 000,00 €
Chap 012 art 6451	Cotisations à l'URSSAF	580 000,00 €	180 000,00 €	760 000,00 €
Chap 012 art 6453	Cotisations aux caisses de retraites	300 000,00 €	30 000,00 €	330 000,00 €
TOTAL		3 297 000,00 €	800 000,00 €	4 097 000,00 €

	DEPENSES	RECETTES
	-800 000,00	
	800 000,00	
TOTAL	0,00	0,00

En dépit de cette opération neutre en section de fonctionnement, le budget EU reste globalement déséquilibré.

Le Comité Syndical,
Où le rapport de Monsieur le Président,
A l'unanimité des suffrages exprimés DECIDE :

VOTE : NOMBRE DE VOIX : 16		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	0	0

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la décision modificative n°1 du budget assainissement collectif comme suit :

En section de fonctionnement :

Prélèvement dépenses

N°chapitre/Article	INTITULE	Crédits votés	Prélèvement DM	crédits après DM
Chap 014 art 706129	Reversement à l'agence de l'eau – Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	3 711 738,33 €	-800 000,00 €	2 911 738,33 €
TOTAL		3 711 738,33 €	-800 000,00 €	2 911 738,33 €

Soit au total **800 000,00 € euros de crédits disponibles** pour de nouvelles affectations.

Affectations dépenses

N°chapitre/Article	INTITULE	Crédits votés	Affectation DM	crédits après DM
Chap 012 art 6411	Salaires, appointements, commissions de base	1 600 000,00 €	350 000,00 €	1 950 000,00 €
Chap 012 art 6413	Primes et gratifications	427 000,00 €	130 000,00 €	557 000,00 €
Chap 012 art 6414	Indemnités et avantages divers	390 000,00 €	110 000,00 €	500 000,00 €
Chap 012 art 6451	Cotisations à l'URSSAF	580 000,00 €	180 000,00 €	760 000,00 €
Chap 012 art 6453	Cotisations aux caisses de retraites	300 000,00 €	30 000,00 €	330 000,00 €
TOTAL		3 297 000,00 €	800 000,00 €	4 097 000,00 €

	DEPENSES	RECETTES
	-800 000,00	
	800 000,00	
TOTAL	0,00	0,00

En dépit de cette opération neutre en section de fonctionnement, le budget EU reste globalement déséquilibré.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur Ferdy LOUISY le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président, l'Agent comptable, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs.

Fait et délibéré à Gosier, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance



Myriam BROSIUS



Le Président
Ferdé LOUISY

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Guadeloupe. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 90300112100016	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPL M49 - Assainissement Collectif
--	--

POSTE COMPTABLE DE : Agence comptable de ASST

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Décision modificative 6 (2)

BUDGET : BUDGET RECTIFICATIF CRC SPANC 2025 (3)

ANNEE 2025

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget

3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections

4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses

9

B2 - Balance générale du budget - Recettes

10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses

12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes

14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

17

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

19

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette

20

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

24

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

26

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

27

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes

29

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements

30

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations

31

A3.2 - Etalement des provisions

32

A4.1 - Equilibre des opérations financières

33

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

35

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes

36

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)

37

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)

38

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)

39

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)

40

A6 - Etat des charges transférées

41

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers

42

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie

43

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt

44

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

45

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail

46

B1.5 - Etat des marchés de partenariat

47

B1.6 - Etat des autres engagements donnés

48

B1.7 - Etat des engagements reçus

49

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

50

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

51

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel

52

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie

54

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)

55

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)

56

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

57

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION

		EXPLOITATION	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	-583 007,00	-2 900 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		-583 007,00	-2 900 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	2 482 287,12	-50 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 482 287,12	-50 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 899 280,12	-2 950 000,00
---------------------	--------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	12 942 705,08	0,00	0,00	0,00	12 942 705,08
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 500 000,00	0,00	11 893,00	11 893,00	3 511 893,00
014	Atténuations de produits	3 711 738,33	0,00	0,00	0,00	3 711 738,33
65	Autres charges de gestion courante	45 000,00	0,00	-44 900,00	-44 900,00	100,00
Total des dépenses de gestion des services		20 199 443,41	0,00	-33 007,00	-33 007,00	20 166 436,41
66	Charges financières	3 545 073,56	0,00	0,00	0,00	3 545 073,56
67	Charges exceptionnelles	10 125 000,00	0,00	-500 000,00	-500 000,00	9 625 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	12 531 000,00		0,00	0,00	12 531 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		46 400 516,97	0,00	-533 007,00	-533 007,00	45 867 509,97
023	Virement à la section d'investissement (6)	50 000,00		-50 000,00	-50 000,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	6 750 000,00		0,00	0,00	6 750 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		6 800 000,00		-50 000,00	-50 000,00	6 750 000,00
TOTAL		53 200 516,97	0,00	-583 007,00	-583 007,00	52 617 509,97

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	52 617 509,97
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	300 000,00	0,00	-260 000,00	-260 000,00	40 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	22 800 000,00	0,00	-240 000,00	-240 000,00	22 560 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
Total des recettes de gestion des services		23 300 000,00	0,00	-500 000,00	-500 000,00	22 800 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 400 000,00	0,00	-2 400 000,00	-2 400 000,00	3 000 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	966 759,38		0,00	0,00	966 759,38
Total des recettes réelles d'exploitation		29 666 759,38	0,00	-2 900 000,00	-2 900 000,00	26 766 759,38
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		29 666 759,38	0,00	-2 900 000,00	-2 900 000,00	26 766 759,38

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	6 163 435,66
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	32 930 195,04
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	6 750 000,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

M49 - Assainissement Collectif - BUDGET RECTIFICATIF CRC SPANC 2025 - DM - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	1 339 730,86	0,00	0,00	0,00	1 339 730,86
21	Immobilisations corporelles	12 464 081,09	0,00	2 482 287,12	2 482 287,12	14 946 368,21
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	15 550 005,00	0,00	0,00	0,00	15 550 005,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	29 353 816,95	0,00	2 482 287,12	2 482 287,12	31 836 104,07
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 146 404,13	0,00	0,00	0,00	9 146 404,13
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	9 146 404,13	0,00	0,00	0,00	9 146 404,13
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	38 500 221,08	0,00	2 482 287,12	2 482 287,12	40 982 508,20
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	38 500 221,08	0,00	2 482 287,12	2 482 287,12	40 982 508,20

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	40 982 508,20
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	24 300 000,00	0,00	0,00	0,00	24 300 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	24 300 000,00	0,00	0,00	0,00	24 300 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	9 625 000,00	0,00	0,00	0,00	9 625 000,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	9 625 000,00	0,00	0,00	0,00	9 625 000,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	33 925 000,00	0,00	0,00	0,00	33 925 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	50 000,00		-50 000,00	-50 000,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	6 750 000,00		0,00	0,00	6 750 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	6 800 000,00		-50 000,00	-50 000,00	6 750 000,00
	TOTAL	40 725 000,00	0,00	-50 000,00	-50 000,00	40 675 000,00

		+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		3 818 736,96
		=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		44 493 736,96

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

6 750 000,00

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	11 893,00		11 893,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	-44 900,00		-44 900,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	-500 000,00	0,00	-500 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		-50 000,00	-50 000,00
Dépenses d'exploitation – Total		-533 007,00	-50 000,00	-583 007,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	-583 007,00
---	--------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	2 482 287,12	0,00	2 482 287,12
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 482 287,12	0,00	2 482 287,12

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 482 287,12
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	-260 000,00		-260 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	-240 000,00		-240 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	-2 400 000,00	0,00	-2 400 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		-2 900 000,00	0,00	-2 900 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	-2 900 000,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		-50 000,00	-50 000,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	-50 000,00	-50 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-50 000,00
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

M49 - Assainissement Collectif - BUDGET RECTIFICATIF CRC SPANC 2025 - DM - 2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	12 942 705,08	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	2 725 000,00	0,00	0,00
6062	Produits de traitement	4 500,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	59 408,23	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	42 591,56	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	378 054,89	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	293,84	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	24 000,00	0,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	1 197 004,90	0,00	0,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	598 971,21	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 389,29	0,00	0,00
6156	Maintenance	118 772,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	2 300,00	0,00	0,00
6241	Transports sur achats	3 557,57	0,00	0,00
6248	Divers	216,17	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	123 000,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	7 658 645,42	0,00	0,00
6288	Autres	5 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 500 000,00	11 893,00	11 893,00
6331	Versement de mobilité	35 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	15 000,00	0,00	0,00
6333	Particip. employeurs format° pro. cont.	20 000,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	9 000,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	10 000,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	1 600 000,00	0,00	0,00
6412	Congés payés	2 000,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	427 000,00	0,00	0,00
6414	Indemnités et avantages divers	390 000,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	3 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	580 000,00	0,00	0,00
6452	Cotisations aux mutuelles	32 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	300 000,00	11 893,00	11 893,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	40 000,00	0,00	0,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	6 000,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	30 000,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	3 711 738,33	0,00	0,00
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	3 711 738,33	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	45 000,00	-44 900,00	-44 900,00
6541	Créances admises en non-valeur	44 900,00	-44 900,00	-44 900,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	100,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		20 199 443,41	-33 007,00	-33 007,00
66	Charges financières (b) (8)	3 545 073,56	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 200 000,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	297 663,38	0,00	0,00
661133	Remb. intérêts emprunts trans. coll/étab	1 947 410,18	0,00	0,00
6688	Autre	100 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	10 125 000,00	-500 000,00	-500 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	10 125 000,00	-500 000,00	-500 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	12 531 000,00	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	12 531 000,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		46 400 516,97	-533 007,00	-533 007,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
023	Virement à la section d'investissement	50 000,00	-50 000,00	-50 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	6 750 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	6 000 000,00	0,00	0,00
6812	Dot. amort. Charges exploit. à répartir	750 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		6 800 000,00	-50 000,00	-50 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		6 800 000,00	-50 000,00	-50 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		53 200 516,97	-583 007,00	-583 007,00

		+
RESTES A REALISER N-1 (13)		0,00
		+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)		0,00
		=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		-583 007,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	297 663,38
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	297 663,38

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

M49 - Assainissement Collectif - BUDGET RECTIFICATIF CRC SPANC 2025 - DM - 2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	300 000,00	-260 000,00	-260 000,00
64198	Autres remboursements	300 000,00	-260 000,00	-260 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	22 800 000,00	-240 000,00	-240 000,00
704	Travaux	450 000,00	0,00	0,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	21 350 000,00	-240 000,00	-240 000,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	1 000 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	200 000,00	0,00	0,00
757	Redevances des fermiers, concession..	200 000,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		23 300 000,00	-500 000,00	-500 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	5 400 000,00	-2 400 000,00	-2 400 000,00
7741	Subvent° excep. coll. de rattachement	5 400 000,00	-2 400 000,00	-2 400 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	966 759,38	0,00	0,00
7865	Rep. prov. risques et charges financiers	966 759,38	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		29 666 759,38	-2 900 000,00	-2 900 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		29 666 759,38	-2 900 000,00	-2 900 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	-2 900 000,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

M49 - Assainissement Collectif - BUDGET RECTIFICATIF CRC SPANC 2025 - DM - 2025

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	1 339 730,86	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 048 620,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	6 500,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	284 610,86	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	12 464 081,09	2 482 287,12	2 482 287,12
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	5 188 847,32	0,00	0,00
2138	Autres constructions	180 564,94	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	5 708 099,86	2 482 287,12	2 482 287,12
2154	Matériel industriel	29 969,00	0,00	0,00
2155	Outillage industriel	26 807,56	0,00	0,00
21562	Service d'assainissement	629 965,28	0,00	0,00
2158	Autres	22 894,40	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	74 078,23	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	600 000,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	1 500,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 354,50	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	15 550 005,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	15 550 005,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		29 353 816,95	2 482 287,12	2 482 287,12
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 146 404,13	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	4 974 349,94	0,00	0,00
1687	Autres dettes	4 172 054,19	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		9 146 404,13	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		38 500 221,08	2 482 287,12	2 482 287,12
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		38 500 221,08	2 482 287,12	2 482 287,12

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 482 287,12
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	24 300 000,00	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	13 511 354,00	0,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	120 000,00	0,00	0,00
1316	Subv. équipt Autres E.P.L.	5 513 665,00	0,00	0,00
1317	Subv. équipt Budget communautaire, FS	5 154 981,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		24 300 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	9 625 000,00	0,00	0,00
1021	Dotation	9 625 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		9 625 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		33 925 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	50 000,00	-50 000,00	-50 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	6 750 000,00	0,00	0,00
28158	Autres	6 750 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		6 800 000,00	-50 000,00	-50 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		6 800 000,00	-50 000,00	-50 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		40 725 000,00	-50 000,00	-50 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-50 000,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51926 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in line*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 26 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 = Intérêts réglés à l'échéance = (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES													
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX													
IV													
A1.3													

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement déduite de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.